

ANS Vie - Covéa
Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéa
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Avis d'Appel à candidature pour 3 sièges de membres du Conseil d'Administration

Chers adhérents,

Le mandat de trois membres du Conseil d'Administration de l'ANS Vie-Covéa représentant les adhérents autres que les membres fondateurs et qualifiés arrivera à terme lors de l'Assemblée Générale 2022 de notre Association. En conséquence, au cours de celle-ci, nous devons procéder à de nouvelles élections.

Etre administrateur signifie de s'impliquer dans la vie de l'Association et de participer activement à sa mission d'observation, de négociation et de contrôle au profit de l'ensemble des adhérents.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 6 ans. Ils remplissent des conditions d'honorabilité ainsi que de professionnalisme. Ils agissent dans le respect de l'intérêt social. A cette fin, ils s'engagent notamment à respecter la Charte déontologique de l'Association.

Les adhérents de l'Association, titulaires d'un contrat GMF Vie, MAAF Vie ou MMA Vie, peuvent retirer un formulaire d'acte de candidature au siège social de l'Association :

ANS Vie-Covéa
86-90, rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Celui-ci, dûment rempli et complété des pièces demandées, devra être accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae et sera à adresser au Président de l'Association au plus tard **le 31 décembre 2021**, cachet de la poste faisant foi.